

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2014

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard Mme Muriel Alis M. François Deboom Mme Adélaïde Doco
Mme Françoise Di Fraja Mme Luce Favreau M. André Laloyaux Mme Florence
Lefèvre Mme Joëlle Maïnetti M. Jean-Guy Marengo M. Roger Martel Mme Lotte
Michel Mme Nicole Poch M. Hervé Ripert M. Bernard Risso M. Nicolas Souchon

Etait excusé : M. Serge Jacolin

Mouvement lors de la séance : arrivée de Mme Caroline Allard à 18 heures 45

Secrétaire de séance : Mme Adélaïde Doco assistée de M. Stéphane Oddone,
Secrétaire Général de Mairie

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18 heures 30

Selon l'ordre du jour, il est d'abord procédé à la mise en place des commissions
communales obligatoires.

1. COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire donne la définition et les objectifs de cette commission ; il précise les
règles de désignation des commissaires et suppléants.

M. le Maire rappelle l'article 1650-2 et 3 du Code Général des Impôts qui fixe les
règles de désignation et de nomination des commissaires. Les commissaires ainsi que
leurs suppléants en nombre égal sont désignés par la DGFIP sur une liste de
contribuables en nombres doubles.

Se portent candidats : Nicolas Souchon Luce Favreau Hervé Ripert Florence Lefèvre
Bernard Risso Joelle Mainetti Muriel Alis Lotte Michel

M. le Maire précise que la création des Commission d'Appel d'Offre ainsi que la Commission de Délégation de Service Public feront l'objet d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

2. ELECTIONS DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS

Ecole de Musique Théâtre et danse du Haut-var :

M. le Maire précise la vocation de ce syndicat ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire soit un délégué titulaire et un suppléant.

Propositions de candidatures :

Adélaïde Doco titulaire, Nicolas Souchon suppléant.

Après vote à main levée la proposition est adoptée à l'unanimité

SIDEVAR :

M. le Maire précise la vocation de ce syndicat qui compte 17 communes

La commune de Seillons participe à hauteur de 12 mille euros mais les questions se posent : qui en bénéficie et peut-on quitter ce groupe si n'est pas utilisé

Il appartiendra aux délégués de se renseigner pour éclaircir la situation

Se portent candidats : Joëlle Mainetti, Luce Favreau en tant que titulaire et Bernard Risso en tant que suppléant

Après vote à main levée la proposition est adoptée à l'unanimité

SYMIELECVAR :

M. le Maire précise la vocation de ce syndicat ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire soit un délégué titulaire et un suppléant.

Le SYMIELECVAR est devenu en peu de temps, l'interlocuteur privilégié des communes pour toutes questions touchant au domaine de l'énergie électrique et l'autorité de contrôle de la mission de service public assuré par le concessionnaire Electricité de France.

Il contribue également à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en assurant des programmations annuelles importantes de travaux de dissimulation des lignes électriques aériennes qui polluent le paysage visuel de nos villages.

Propositions de candidatures :

Un délégué titulaire Bernard Risso et sa suppléante : Florence Lefèvre

Syndicat Etablissement scolaire :

Nicolas Souchon précise que ce syndicat doit s'éteindre au 31 Décembre 2014 et ses prérogatives seront transférées au Conseil Général

Les cotisations s'élevaient à 45 et 60 centimes d'euros par élève, ce qui fera un gain négligeable

Association des communes forestières varoises :

M. le Maire précise la vocation de ce syndicat ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire soit un délégué titulaire et un suppléant.

L'Association des Communes Forestières regroupe la quasi-totalité des communes que compte le département du Var.

Elle accompagne les communes et leurs représentants afin qu'ils soient de réels acteurs de la politique forestière et environnementale de leur territoire.

L'Association s'investit sur toutes les thématiques liées à la forêt et aux énergies renouvelables. De la protection à la valorisation économique, les thématiques sont multiples et comportent des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Monsieur le Maire précise que nous possédons 1800 ha de forêts qui appartiennent en propre à la commune ; il n'existe aucune enclave privée dans ce domaine.

Proposition de candidatures : Serge Jacolin en tant que titulaire et André Laloyaux en tant que suppléant

Après vote à main levée la proposition est adoptée à l'unanimité

3. PROPOSITION DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON POUR SIEGER DANS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE ZONE DU VERDON ET SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE

SMZV : Recueil des candidatures : Nicolas Souchon titulaire ; Florence Lefèvre suppléante

SMPPV : Recueil des candidatures : Lotte Michel titulaire ; Adélaïde Doco suppléante

4. QUESTIONS ORALES EN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'un règlement intérieur sera élaboré en vue des prochaines séances du Conseil Municipal.

En attendant il est précisé que le Maire est président de séance qu'il donne donc et distribue la parole lors des débats participatifs. Pour demander et prendre la parole il faudra lever la main.

5.CCAS :

En priorité il est nécessaire de définir le nombre d'administrateurs du CCAS. Monsieur le Maire propose que l'on fixe ce nombre à 8 personnes.

M. Roger Martel précise que cette commission est paritaire et qu'elle doit se composer de 4 élus et de 4 représentants des Associations.

Se portent candidats : Mme Nicole Poch, M. Roger Martel, Mme Françoise Di Fraja, M. Serge Jacolin

Après vote à main levée la proposition du nombre d'administrateur au CCAS est adoptée à l'unanimité

La question se pose de connaître les actions passées mises en place par le CCAS.

Distribution alimentaire et récolte des produits à distribuer difficile à évaluer ne disposant d'aucun bilan et n'ayant pu rencontrer l'élu précédent chargé de cette mission.

Monsieur Stéphane Oddone complète la liste des actions et précise que les services ne disposent d'aucune liste ni d'aucun dossier concernant les bénéficiaires

Présence verte à savoir BIP d'appel pour les personnes âgées en danger

Bons d'achat

Secours remboursables après accord du Maire

Il précise que le portage des repas à domicile pour les personnes âgées est assuré par la commune

M. Roger Martel précise que certaines actions du CCAS sont obligatoires notamment en ce qui concerne l'attribution du RSA

6. REGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS :

M. le Maire précise le barème et les indices de ces indemnités en fonction de l'indice 1015 selon les articles 2123-21 et 2123-24 du code général des collectivités locales :

- **A** 43 % de l'indice brut 1015, l'indemnité du Maire à compter du 01/04/2014 ;
- **A** 16,5 % de l'indice brut 1015, l'indemnité du premier Adjoint à compter du 01/04/2014 ;
- **A** 16,5 % de l'indice brut 1015, l'indemnité du deuxième Adjoint à compter du 01/04/2014 ;
- **A** 16,5 % de l'indice brut 1015, l'indemnité du troisième Adjoint à compter du 01/04/2014 ;
- **A** 16,5 % de l'indice brut 1015, l'indemnité du quatrième Adjoint à compter du 01/04/2014 ;
- **A** 16,5 % de l'indice brut 1015, l'indemnité du cinquième Adjoint à compter du 01/04/2014.

Mais il ne peut être indiquée la somme exacte correspondant à chacune des indemnités pour l'instant.

Après vote à main levée la proposition est adoptée à l'unanimité

7. CREDITS ANTICIPES SUR LE BUDGET PRIMITIF :

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles on doit voter ces crédits :

Le Maire sortant a engagé des travaux non budgétisés, à sa seule initiative, non validé par le conseil municipal. Ces travaux s'élèvent à 125 mille euros et n'ont pas fait l'objet d'ouverture de crédits à la perception. Cependant les factures sont là et on doit les payer même si les travaux ne sont terminés qu'en partie.

Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits anticipés sur le budget primitif.

Monsieur le Maire Stéphane Arnaud a, dans la mesure du possible, arrêté les travaux engagés d'autorité par le maire sortant et ainsi sauvé 3 à 4 mille euros par exemple en arrêtant le goudronnage des chemins privés.

M. Stéphane Oddone, secrétaire général de la Mairie explique qu'il est légal d'ouvrir des crédits anticipés selon l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales pour engager des travaux d'investissement à compter du 1^{er} Janvier sous réserve de l'autorisation du conseil municipal.

Dans les restes à réaliser en décembre 2013 il reste 400 mille euros pour des travaux non réalisés.

M. Nicolas Souchon demande si le budget communal sera mis en danger par ces crédits anticipés et ce qui se passera si le conseil municipal vote contre.

Peut-on annuler cet engagement maintenant que les travaux sont réalisés ?

Monsieur le Maire indique qu'un bon de commande sur devis pour le chemin du Moulin au 12.12.2012. s'élève à 25 mille mais que ces travaux ne sont pas réalisés dans leur totalité. En effet, la réfection de la chaussée comportait la création d'un drain sur 50 mètres, or ce drain n'existe pas bien que chiffré à environ 15 mille euros.

M. André Laloyaux demande s'il ne s'agissait pas de travaux dans le cadre de marché à bon de commande.

M. François Deboom répond que le marché à bons de commande ne doit pas atteindre les 25 mille euros.

M. Stéphane Oddone explique qu'il reste environ 300 mille euros de déduction faite des engagements donnés par le Maire sortant et tenant compte des 400 mille euros des restes à réaliser (engagements donnés non mandatés) de 2013.

Il précise qu'un engagement donné est un engagement comptable d'une part et juridique d'autre part et souligne qu'après le service fait la collectivité devra s'acquitter de ces factures dans la limite des crédits ouverts au budget primitif.

M. Jean-Guy Marengo que sur le principe il faut payer les entreprises mais pas forcément en totalité puisqu'il n'y a pas eu d'appel d'offres, que les travaux ont été fait dans l'illégalité et que le travail n'a pas été fait en totalité. Le percepteur n'ayant pas honoré les factures, il est peut-être encore possible de renégocier les dépenses au moins au regard du travail non fait.

M. François Deboom évoque le problème du « trou » du Gascon appelé bassin de rétention dont la création s'élève à 46218 euros et dont le travail reste inachevé. Ainsi la sécurisation de ce trou revient à la commune.

Monsieur le Maire propose que cette délibération soit reportée au prochain Conseil Municipal.

M. André Laloyaux souhaite s'associer aux démarches qu'entreprendra M. le Maire auprès de l'entreprise EIFFAJ ainsi que M. François Deboom et M. Jean-Guy Marengo.

8. QUESTIONS DIVERSES :

M. Nicolas Souchon demande des précisions en ce qui concerne le dépôt de pains que nous avons dû fermer et demande qui vend désormais le pain.

M. le Maire indique qu'il a fermé ce dépôt sur le conseil de M. Aplincourt, représentant l'Association des Maires du Var car il n'y avait de légal que le local mis à disposition et le salaire de l'employée communale préposée à la vente.

Pour le reste, il n'y avait ni régie, ni ligne comptable ; l'exécutif précédent a accepté de générer cette activité qu'on pourrait qualifier de « au black ».

L'huissier de justice dépêché sur cette affaire à estime que le bénéfice généré par cette vente a pu rapporter environ 20 mille euros sur 4 ans mais a constaté que dans le coffre de la Mairie il n'y avait que 2 mille euros.

Il nous revient d'assainir la situation.

M. André Laloyaux adjoint au maire sortant et élu d'opposition déclare qu'il ne veut pas s'associer à la chasse aux sorcières ni se faire l'avocat du diable et qu'il va se renseigner. Il transmet ce qui lui a été dit : Les gérants du pain ne faisant pas de bénéfice sont partis ; M. Berton aurait dans un premier temps confié la vente à Madame Marino mais le local ne s'y prêtait pas ; Il aurait ensuite demandé une régie qui lui aurait été refusée.

Il s'est retrouvé avec l'argent qui aurait servi à financer en partie les repas du « bel Age » et de fin d'année. Il s'agit d'une erreur pour le moins et il y aura lieu de rendre des comptes. Mais il faut attendre que justice se fasse.

M. le Maire déclare qu'il n'est pas de son ressort ni de son désir de faire des investigations et clôt le sujet.

M. Bernard Risso demande qui vend le pain en ce moment.

M. le Maire répond que le propriétaire du Café de la Source s'est chargé de cette vente et qu'il lui sera fait un bail par la suite pour qu'il vende le pain dans un local spécialement affecté à cet usage.

M. André Laloyau demande ce qu'il en est à propos d'une éventuelle épicerie.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'un bail privé et d'un engagement oral du Maire sortant notamment en ce qui concerne la remise en état de la plomberie par un employé municipal.

M. Jean-Guy Marengo énonce la liste des travaux d'entretien urgents en cours de réalisation :

Parking des Cigales

Démontage de l'Algeco qui présente un certain danger

Remise en état des chemins municipaux qui ne nous coute rien en raison d'un échange de service avec une entreprise : tout-venant contre eau et passage

Plan d'épandage de la station d'épuration déjà demandée depuis un an .Après rappel à l'ordre ce plan devrait être produit fin mai. Ce plan est d'autant plus important qu'il nous permettra de bénéficier de 50% de plus de subvention.

M. André Laloyaux demande ce qu'il adviendra du projet concernant la protection des Ados qui a quelque peu décliné et qu'il souhaiterait relancer.

Il demande aussi ce qui va advenir du tas de raboutage accumulé derrière le champ de tir.

M. Jean-Guy Marengo lui répond que ces résidus ont commencé à être réemployés pour boucher les trous des chemins.

Mme Muriel Alis demande ce qu'il advient des diverses commissions proposées au cours de la séance de travail du Jeudi 3 Avril

Monsieur le Maire lui expose la méthode de travail adoptée par le nouveau conseil municipal à savoir une politique de projets et l'engage à proposer elle-même des projets.

M. André Laloyaux indique qu'un projet lui tient à cœur le chauffage au bois des écoles et des locaux communaux

M. Nicolas Souchon donne les résultats sportifs des jeunes de Seillons :

Judo à Rians et Puyloubier: Seillons 3^{ème} à Rians et 4^{ème} à Puyloubier.

M. François Deboom demande à revoir l'heure des conseils à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire après avoir remercié le Conseil Municipal et le public nombreux qui y assistait, lève la séance à 20 heures 10.

La secrétaire de séance